



L'info de...
...LE BOULAY

Printemps 2018

Edito

La population du Boulay s'inscrit parmi les 4 plus fortes progressions démographiques du département: + 18% ces dernières années selon la publication INSEE. Notre village compte désormais 822 habitants!

Cette courbe ascendante nous amène à nous interroger et réfléchir de façon dynamique sur le devenir de notre commune. La municipalité doit accompagner le développement.

Ainsi, des choix budgétaires ont été faits pour offrir dans les années à venir les équipements publics nécessaires pour bien apprécier la vie au sein de notre village.

Le tissu associatif s'accroît tout comme notre population et la municipalité souhaite travailler en collaboration avec chaque association. C'est pourquoi une réunion a été organisée dernièrement et une convention a été signée avec chacune.

Des travaux ont été réalisés dans la salle des fêtes qui accueille régulièrement les associations soit pour leurs réunions, soit pour leurs manifestations.

Le trail le Dé-Boulay a fédéré une partie d'entre elles cette année et nous les remercions vivement de cet investissement.

La municipalité a par ailleurs émis l'idée de créer un événement festif avec le concours de toutesNous devons tous être persuadés que le « faire ensemble » doit perdurer dans notre commune qui est encore à échelle humaine, alors n'hésitez pas à partager vos idées fédératrices !

Dans cette veine, un chantier participatif va être prochainement proposé afin d'embellir notre commune de parterres fleuris dans le secteur de La Touche. Toutes les informations seront mises en ligne sur le site internet www.leboulay.fr.

Bien évidemment, ces projets sont essentiellement proposés pour nous donner l'occasion de nous rencontrer agréablement et, le cas échéant, utilement, mais aussi pour concurrencer le règne du numérique et d'internet qui, certes, nous sont fort utiles mais souvent nous éloignent physiquement les uns des autres.

L'agenda qui figure sur ce bulletin étoffe ce qui vient d'être dit et les occasions de se côtoyer vous y sont données jusqu'à la rentrée prochaine.

« Savoir partager son temps, c'est savoir jouir de la vie ». (Citation de Baltasar Gracian.....trouvée sur internet !).

A bientôt !

Stéphanie WERTHEIMER



Enseignement – Jeunesse

Rythmes scolaires

Après sondage auprès des parents et des enseignants, il a été décidé de ramener la semaine d'école à 4 jours à savoir lundi, mardi, jeudi, vendredi.

Les horaires seront les suivants: 8h30/ 11h45 et 13h45/ 16h30

Ces nouveaux rythmes, votés par le Conseil d'école et le Conseil Municipal, validés par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, seront mis en application à la rentrée de septembre 2018.

Vie associative

De nouvelles associations voient le jour sur notre commune:

- L'association de pétanque de loisir boulayenne dont le président est M. Patrick Neveu, que vous pouvez joindre au n° 02 47 29 66 27.
- L'association « Mini Bolidés RC 37 » : roulent les mini bolidés télécommandés! Le président en est M. Sylvain Mougin. Contact: n° 06 09 32 26 38
- L'association « Or des soucis » qui propose aux familles, pour petits et grands, des ateliers tournant autour de la découverte des animaux, du potager, de la cuisine, dans sa ferme d'animation. Visitez le site web d'Aurélie et Stéphane : ordessouscis.wordpress.com ou téléphonez au n° 06 72 89 07 06



La municipalité souhaite la bienvenue à chacune et tout le succès mérité pour le dynamisme et la volonté de rapprocher les Boulayens dans des activités de loisir.

- D'autre part, nous désirons organiser des sorties running et/ou marche nordique régulières (le WE) sur le Boulay pour ceux qui ne souhaitent plus courir ou marcher seuls. Si vous êtes intéressés, merci de prendre contact à l'adresse email suivante : f.tercinet@laposte.net

Etat civil

Carte Nationale d'Identité : RAPPEL

Depuis mars 2017, de nouvelles dispositions sont entrées en vigueur concernant les demandes de cartes d'identité.

Les demandes de cartes d'identité ne peuvent plus être faites dans votre mairie. Des bornes



biométriques sont nécessaires à l'établissement de la carte et seules 19 mairies d'Indre-et-Loire sont équipées de ce dispositif dont Tours et Château-Renault. Ce nombre réduit entraîne un allongement des délais.

Toutefois, une pré-demande, qui simplifiera la suite des démarches, peut être faite sur le site :

predemande-cni.ants.gouv.fr

Puis vous devrez contacter la mairie de votre choix afin d'obtenir un rendez-vous et la liste des pièces justificatives à fournir suivant votre cas.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site de la préfecture :

indre-et-loire.gouv.fr rubrique « Démarches Administratives »

L'Autorisation de Sortie de Territoire (AST)

Depuis le 15 janvier 2017, un mineur qui part à l'étranger sans ses parents doit être muni d'une Autorisation de Sortie de Territoire (AST). L'AST est un formulaire qui doit être signé par un des parents titulaires de l'autorité parentale.

Ce formulaire, référencé sous le n° 15646*01 est téléchargeable sur internet.

Le mineur devra donc voyager en possession de :

l'Autorisation de Sortie de Territoire (AST)

sa carte d'identité

la photocopie de la carte d'identité signataire de l'AST

Vous pouvez consulter le site

service-public.fr - rubrique Etranger – Voyager à l'étranger

Les nouveautés en Mairie :

La loi du 18 novembre 2016 dite « Loi de la Modernisation de la Justice du XXIème siècle » comprend de nombreuses dispositions en matière d'état-civil et a transféré aux communes de nouvelles compétences jusqu'ici assumées par les tribunaux.

Ainsi, nous y trouverons le changement de prénom, le changement de nom de famille pour motif légitime, l'enregistrement du PACS et la mise en place progressive d'un nouveau dispositif du nom de COMEDEC visant à dématérialiser les actes d'état-civil. D'autres nouveautés concernant les listes électorales (simplification pour les électeurs) seront mises en place courant 2019.

Fête de village



A vos agendas ! Dimanche 3 juin, l'association des parents d'élèves de l'école du Boulay organise sur la journée une fête de village ! Elle commencera à 9h par une Bourse à la puériculture. Suivront concours de pétanque, courses d'obstacles pour les enfants, animaux de la ferme... nous vous attendons nombreux dans l'allée

des tilleuls. Bar et restauration sur place. Pour plus d'informations vous pouvez contacter Mme Abram au 06.83.20.06.10.

Retour sur le Trail du 15 avril 2018

La deuxième édition du « Dé-Boulay » s'est déroulée le dimanche 15 avril dernier. Cette course nature a réuni 424 participants répartis sur 3 courses (10km, 15km et 30km). Le succès a été au rendez-vous avec de très nombreux retours positifs des coureurs venus parfois de loin pour fouler nos contrées. Grâce aux 160 bénévoles, aux associations du Boulay, aux



enfants de l'école et leurs maitresses, aux propriétaires de parcelles privées et à nos partenaires, nous avons pu mettre en lumière notre commune et ses voisines. De plus, une fois encore, 500 euros ont pu être reversés à l'association « Magie à l'hôpital » qui vient en aide aux enfants hospitalisés.

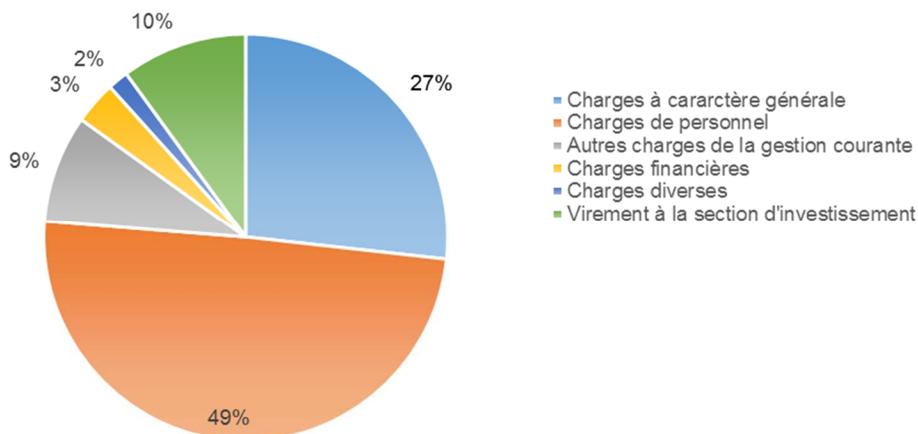
Budget 2018

Au cours d'une année, la Commune vit son fonctionnement, son développement et il existe des moments déterminants qui permettent de construire son avenir. Ainsi en est-il du vote du budget qui ouvre les crédits nécessaires pour permettre la mise en œuvre de notre politique de développement.

Le budget primitif 2018 a été voté le 22 février en conseil municipal. Un budget qui est certes « encore » prudent mais qui prépare notre commune aux futurs investissements pour des projets tels que la réhabilitation du centre bourg et le réaménagement des voiries du secteur de La Touche. Ces projets sont actuellement à l'étude et il faut préparer nos finances tant les coûts sont élevés: un total de 800 000 € pour ces deux opérations pour lesquels le recours à l'emprunt serait imprudent. Cette année encore nous n'oublierons pas d'honorer nos besoins de fonctionnement, de veiller à l'entretien des bâtiments et de la voirie communale mais également de travailler à l'embellissement de notre commune.

Notre budget, voté en équilibre, présente donc pour 2018
en section de fonctionnement un montant total de **582 267 €** en dépenses pour une recette identique.
en section d'investissement un montant total de **181 930 €** en dépenses pour une recette identique.

Détail des dépenses de fonctionnement



Les charges à caractère général sont les dépenses qui permettent à chacun des services de fonctionner tout au long de l'année (électricité, eau, fournitures de bureau ou scolaires, dépenses d'entretien des bâtiments ou de la voirie, etc...) (155 680 €).

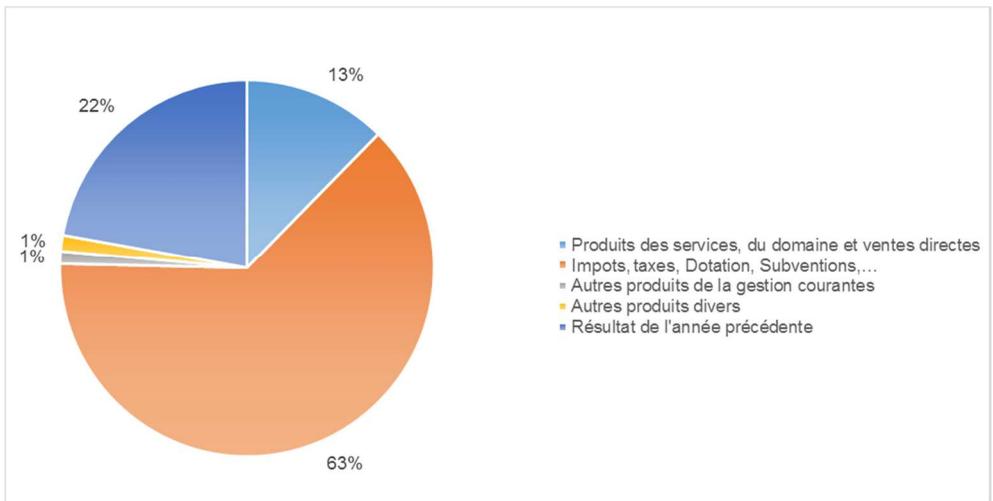
Les charges de personnel permettent la rémunération du personnel nécessaire au fonctionnement de nos services (288 365 €).

Les charges de la gestion courante sont les indemnités, les cotisations aux divers groupements auxquels la commune est adhérente (50 049 €).

Les charges financières sont les intérêts des emprunts que la commune a contractés (19 896 €)

Les charges diverses sont des charges exceptionnelles ou des dépenses imprévues. Le virement à la section d'investissement (**autofinancement**) est la part que la commune consacre à l'investissement (58 700 € pour 2018). Elle sera retrouvée dans les recettes d'investissement. Pour comparaison, en 2017 le montant était de 36 300 €.

Détail des recettes de fonctionnement



Les produits des services, du domaine et ventes directes sont les recettes engendrées par les services payants de la commune.

Les impôts, taxes et dotations de l'état sont les recettes majeures et indispensables pour une collectivité.

Les autres produits de la gestion courante sont des recettes des locations diverses ou de recettes exceptionnelles.

Budget 2018 (suite)

Les grandes lignes de dépenses d'**investissement** pour 2018 sont :

*Les opérations d'investissements d'un montant total de 101 500€ détaillées ci-dessous :

Sécurisation de la RD 54

60 000 €

Enfouissement des réseaux et nouvel éclairage public technologie LED

14 000 €

Matériel informatique et mise en réseau de la mairie

10 000 €

Changement de logiciel de gestion de la commune

9 000 €

Changement des huisseries de la mairie

7 300 €

Pose d'un poteau incendie

1 200 €

*Le remboursement du capital de l'emprunt sur 2018 sera d'un montant de 36 528 € (+ intérêts d'un montant de 19 896€).

La majorité des projets d'investissement sont largement subventionnés (dans la limite du maximum légal de 80%) par les partenaires privilégiés que sont l'Etat, la Région et le Département ainsi que d'autres organismes tel que le SIEIL ...

Nous reviendrons, dans un prochain bulletin, sur la préparation et le montage financier d'une opération d'investissement.

Fiscalité

Réforme de la taxe d'habitation

La loi de finances pour 2018 instaure, sous condition de revenus, le dégrèvement annoncé de la taxe d'habitation due pour les résidences principales. Ce dégrèvement doit permettre en 3 ans de dispenser environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe. Les taux respectifs des trois années 2018, 2019 et 2020 sont de 30 %, 65 % et 100 %.

Le dégrèvement se fera en fonction du revenu fiscal de chaque foyer au regard du quotient familial. Pour 2018 vous pouvez consulter le site service public du gouvernement.

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12296>

Services municipaux

Eco Label

Dans sa démarche de protection de l'environnement, la commune du Boulay a fait le choix de satisfaire aux exigences de l'EU ECO LABEL, en utilisant désormais des produits d'entretien écologiques pour le ménage des bâtiments communaux et le fonctionnement du restaurant scolaire.

Ces produits contiennent des ingrédients respectueux de l'environnement, sont d'une biodégradabilité ultime et leurs emballages sont recyclables. La santé des agents au contact de ces produits est totalement préservée .



Travaux

Travaux d'enfouissement des réseaux

Pour la réfection des rues situées en zone urbaine, priorité est donnée aux enfouissements de réseaux électriques et de télécommunication ainsi qu'à la captation des eaux pluviales, avant tous travaux d'aménagement de surface. La commission « voirie » se réunit régulièrement et œuvre au suivi des travaux nécessaires

à l'entretien et à la réfection des routes et chemins communaux.



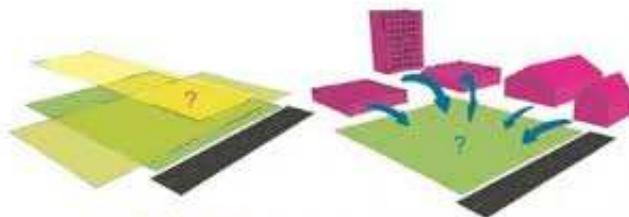
C'est pourquoi la municipalité a lancé l'étude d'enfouissement des réseaux des rues de Versailles et du Lavoir en novembre 2017 et des rues de Monbrahan, Vaubrahan à La Touche en février 2018.

Ces chantiers vont s'inscrire dans le temps et permettre d'améliorer progressivement l'état de notre voirie communale.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Nous avons connu le POS (Plan d'Occupation des Sols) élaboré pour la commune du BOULAY en 1983, puis le PLU (Plan Local d'Urbanisme) en 2003, maintenant nous allons travailler sur le PLUi. Ce document est intercommunal (une obligation de la loi ALUR de mars 2014). Les élus, la population et de nombreux organismes seront invités à donner leur avis, d'une part sur les objectifs de développement communal à 15-20 ans (évolution et répartition du foncier), et d'autre part sur la localisation des zones d'activités industrielles ou agricoles comme de l'habitat. Ce document opposable sera inspiré du SCOT ABC (Schéma de COhérence Territorial Amboise-Bléré-Château Renault) qui sera signé en juillet 2018, faisant lui-même référence aux divers schémas imposés par l'Etat (loi SRU, loi ALUR, loi Grenelle ...), et à la consultation de diverses catégories socio-professionnelles (agriculteurs, artisans...) au travers des chambres consulaires. L'étude dure 30 mois et coûte 220 000 euros HT, pris en charge par la Communauté de Communes.

En pratique, si vous avez une demande particulière, un registre est à votre disposition à la CCCR ou bien vous pouvez envoyer au Président de la Communauté de



Communes un courrier (recommandé avec accusé de réception de préférence). Votre demande sera étudiée. Des réunions publiques seront organisées par groupes de communes et des permanences du commissaire enquêteur seront réalisées sur le terrain en fin de procédure. Pour vous informer : www.cc-castelrenaudais.fr

Maison de Service Au Public (MSAP)

Le retrait du territoire des agents de Pôle emploi a contraint les collectivités, sous l'égide de la Communauté de Communes, à proposer une MSAP. Lisa Guerrero orientera les demandeurs d'emploi dans leur parcours et les aidera à réaliser leur demande par internet. L'autre compétence sera l'interface avec le MSA (Mutualité Sociale Agricole) qui avait besoin d'un accueil sur le territoire. Le point accueil est situé dans les locaux de la Communauté de Communes au rez-de-chaussée.

Gestion de l'eau

SIAEP de la vallée de la Glaise (LE BOULAY-MONTHODON-St LAURENT)

Au cours de l'année 2017, le syndicat a poursuivi son programme d'entretien et de régénération des installations.

Après la régénération du forage « DU SENTIER » en 2016, une opération similaire a été réalisée sur le forage et le château d'eau de « LA BROSQUIN » à savoir :

- changement partiel de la canalisation intérieure
- travaux de sécurisation à l'intérieur du château d'eau
- diagnostic
- régénération du forage (175m pour atteindre la nappe du cénomanién)
- études de faisabilité pour traitement biologique de l'eau (déferrisation sur « LA BROSQUIN »)
- délibération pour le maintien des tarifs « abonnement » et « consommation » 2018.

En cette année 2018 il est projeté :

- sur le forage de « LA BROSQUIN » : réalisation d'une unité de déferrisation.
- sur le forage « DU SENTIER » : changement de l'alimentation électrique extérieure (suppression du transformateur et des poteaux situés dans le périmètre de protection) puis mise aux normes de l'installation électrique intérieure.

Tous ces travaux concourent à une amélioration de la qualité de l'eau et à une diminution significative de la teneur en fer totale et particulaire.

Le syndicat fait de gros investissements afin de vous apporter un service et un produit de qualité. 70229,40 euros pour l'année 2017.

L'EAU N'EST PAS INEPUISABLE, ECONOMISONS-LA.

Agenda

Mardi 8 mai 2018 : 11 h Commémoration—Place du 8 mai 1945

Vendredi 1er juin 2018 : Concert Crescendo—Salle des fêtes

Dimanche 3 juin 2018 : Fête de village par l'A.P.E.

Samedi 23 juin 2018: Cochon grillé du comité des fêtes

Vendredi 29 juin 2018 : Fête de l'école

Samedis 6 & 13 octobre 2018 : Moules frites du comité des fêtes

POMPES FUNÈBRES - MARBRERIE GROSLERON
Organisation complète d'Obsèques
Contrats Obsèques
Chambre Funéraire




Tél. 02 47 29 53 61
 Fax. 02 47 56 05 28
 E-mail : pfgrosleron@orange.fr
 37110 CHÂTEAU-RENAULT

ENTREPRISE DE DÉBROUSSAILLAGE
 ELAGAGE - ENTRETIEN FOSSE

Jean-Marie DESMET



Les Fréneries Port. 06 72 58 90 27
 37380 CROTELLES Tél. 02 47 55 09 02

SIVANC Société Intervention Vidanges
 Assainissement Non Collectif
 www.sivanc.fr

Intervention rapide
 Matériel haute
 technologie

02 47 55 04 16 - 06 09 73 82 86 - CROTELLES

Transport - Travaux publics
 Terrassement - VRD - Assainissement
 Récupération d'eau de pluie

HUBERT & FILS
 TRAVAUX PUBLICS

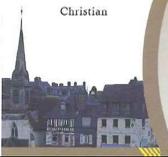
Fax : 02 47 55 08 93 - E-mail : hubertetfils@wanadoo.fr - www.hubertetfils.fr - ZA de l'Imbauderie - 37380 CROTELLES

Eurl: **A.A.C. COUVERTURE**

Mr SCHWEIGART
 Christian

**Charpente Zinguerie
 Ramonage Debistrage**

La Bouetterie 37110 St NICOLAS Des Moines
 Tel: 02 47 38 33 97 - 06 77 32 49 39



MARIE DE LE BOULAY
 2 allée des Tilleuls, 37110 LE BOULAY
 Tél. : 02.47.56.82.35 - courriel : contact@leboulay.fr
 site internet : www.leboulay.fr

Horaires

Lundi & Mardi	9 h. à 12 h.	13 h. 30 à 17 h. 30
Mercredi & Jeudi	9 h. à 12 h.	
Vendredi	9 h. à 12 h.	13 h. 30 à 17 h. 30

Horaires ETAT CIVIL & URBANISME

Lundi	13 h. 30 à 17 h. 30
Mercredi & Jeudi	9 h. à 12 h.